

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le huit juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Cardet au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 2 juillet 2026

Date d'affichage : le 2 juillet 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 44

Votants : 44 + 6 = 50

Votants par procuration : 6

Absents excusés : 3

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, ENJOLRAS Patrick, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philippe, CAZALIS Sébastien, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, SALA Michel, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, MM. MARTINEZ Aurélien, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

M. CAUVIN Bernard à Mme SEGURA Delphine

M. BERTO Stéphan à M. MARTINEZ Aurélien

M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel

Mmes GOMEZ Magdaléna à Mme LE ROUX Laetitia

Mmes OCHRYMCZUK Anny à Mme AGNIEL Virginie

Mme REMILLY Christine à M. GOURDIN Roland

Absents excusés : M. PINCHARD Philippe, Mmes MEUNIER Hélène, LEFORT Véronique.

Absents : MM. METGE Alain, ALLEN Cédric, WITSCHGER Olivier.

Secrétaire de séance : Mme SEGURA Delphine

Début de séance : 18h30

Délibération n°121/2026 : Non-renouvellement adhésion PACT Cévennes pour 2026.

Aurélien MARTINEZ indique que la Communauté de Communes du Piémont Cévenol a délibéré le 26 octobre 2022 afin de s'engager via son office de tourisme intercommunal dans le Plan d'Action Concerté du Territoire (PACT) Cévennes 2023-2025.

Les PACT sont nés de la volonté du Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie (CRTLO) – avec l'appui des CDT/ADT – afin de ne pas axer toute sa communication sur la marque régionale récente « Occitanie » mais de s'appuyer aussi sur des marques infras qui portent des valeurs fortes que l'on rattachera à l'Occitanie.

Il précise que la Communauté de communes du Piémont Cévenol (CCPC) s'est donc engagée activement et financièrement auprès du CRTLO Occitanie, l'ADRT du Gard, de l'Ardèche et de la Lozère qui portaient conjointement le projet PACT CEVENNES et des offices de tourisme du territoire des Cévennes et du Parc national des Cévennes associés. Cet engagement s'est achevé fin 2025.

Lors du Comité technique (CoTech) qui s'est tenu le 16 avril 2026, des propositions d'actions dans le cadre du programme PACT Cévennes pour uniquement l'année 2026 ont été esquissées. Au cours de ce rendez-vous, il a été également demandé la confirmation de l'adhésion des collectivités et offices de tourisme du périmètre pour 2026.

La communauté de communes du Piémont Cévenol a fait part de ses interrogations quant à la volonté d'adhérer pour 2026. En effet il a été avancé :

- La récente prise de poste des élus communautaires,
- La proposition fait par vos services au mois de janvier, d'une convention sur une temporalité d'une seule année au lieu de 3 ans auparavant, sans plan d'action associé,
- Le questionnement de l'adhésion de l'office de tourisme communal de Sauve, du fait du transfert de la compétence « promotion du tourisme » à la commune depuis le 1er janvier 2025, et l'éventuel partage des sommes à payer,
- L'absence de rendez-vous sur le 1er trimestre pour travailler ensemble et coconstruire le plan d'action.

A la fin du CoTech, des pistes d'actions ont été soulevées, et proposées ensuite dans un compte rendu succinct fin avril.

Dès lors, M. Aurélien MARTINEZ, vice-président en charge du Tourisme, du Patrimoine et de l'Attractivité, ainsi que les élus du bureau communautaire se sont réunis, et en l'absence de propositions étoffées et correspondantes au public cible (essentiellement familial) de la destination du Piémont Cévenol, il est proposé de ne pas adhérer pour l'année 2026 au PACT Cévennes.

Pour autant, il a été indiqué par M. Aurélien MARTINEZ que la collaboration pourrait à nouveau être d'actualité à partir du moment où un plan d'action structuré, réfléchi et monté en concertation et correspondant à nos besoins, serait présenté.

Le Conseil communautaire

Vu le Code Général des Collectivité Territoriale,

Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment la définition de la compétence tourisme, Considérant la délibération du conseil communautaire du 26 octobre 2022 afin de s'engager via son office de tourisme intercommunal dans le Plan d'Action Concerté du Territoire (PACT) Cévennes 2023-2025.

Considérant le souhait de la Communauté de communes du Piémont cévenol de construire sa nouvelle stratégie touristique et la nécessité de développer le tourisme sur le territoire,

Considérant l'absence de propositions étoffées et correspondantes au public cible (essentiellement familial) de la destination du Piémont Cévenol,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de ne pas renouveler l'adhésion de la Communauté de communes du Piémont cévenol au PACT Cévennes pour 2026
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 16.07.26
- de la publication : 16.07.26